

L'été dernier, au plus fort de l'interminable bataille, les deux principaux candidats retenus par les gouvernements canadien et américain étaient la *Canadian Arctic Gas Pipeline Limited* de Toronto et la *Foothills Pipe Lines Limited* de Calgary. La première réunissait une quinzaine de sociétés, dont les filiales canadiennes d'*Exxon (Imperial Oil Limited)*, de *Gulf (Gulf Oil Canada Limited)* et de *Shell (Shell Canada Limited)*. Mais cette présence des multinationales – Shell, on le sait, est une propriété anglo-hollandaise – ainsi que d'une demi-douzaine de sociétés pipelinaires américaines, ne constituait pas la principale différence entre l'*Arctic Gas* et sa concurrente, la *Foothills*.

Formé par l'*Alberta Gas Trunk Line Limited* de Calgary et la *Westcoast Transmission Company Limited* de Vancouver, deux sociétés canadiennes chevronnées dans la construction des pipe-lines, le groupe *Foothills* comptait lui aussi des membres aux États-Unis. Les deux concurrents proposaient des tracés différents, mais c'est surtout par la façon dont ils envisageaient de répartir la propriété du projet qu'ils se distinguaient l'un de l'autre.

Propriété canadienne ou non

La propriété du pipe-line de l'*Arctic Gas* serait partagée entre tous les membres du groupe désireux d'y participer. Dans le projet de la *Foothills*, par contre, la propriété des tronçons canadiens du pipe-line serait limitée aux membres canadiens et celle des tronçons américains, aux membres américains. C'est pour cette raison plus que toute autre, y compris la différence entre les tracés proposés, que les deux groupes avaient continué de s'opposer plutôt que de collaborer. Si le groupe *Foothills* l'emportait – comme ce fut le cas – les multinationales et autres participants non canadiens perdaient toute chance de participer à la propriété des tronçons canadiens du pipe-line, mais étaient les bienvenus s'ils voulaient acheter des obligations ou participer autrement que par l'achat d'action au financement de cette gigantesque entreprise. Si, par contre, l'*Arctic Gas* l'avait emporté, ses éléments américains et multinationaux auraient eu la haute main sur le projet, de l'avis de la *Foothills*.

L'*Arctic Gas* proposait de construire un seul pipe-line qui aurait transporté à la fois du gaz alaskan depuis les collines qui surplombent la baie Prudhoe sur l'océan Arctique, et du gaz canadien, depuis le delta du fleuve Mackenzie dans les Territoires du Nord-Ouest, jusqu'aux marchés du Canada méridional et des États-Unis. Suivant le meilleur tracé projeté, le gazoduc aurait longé le versant nord de l'Alaska et du Territoire du Yukon, sans jamais s'éloigner de la côte de la mer de Beaufort, qui fait elle-même partie de l'océan Arctique. Il aurait ensuite traversé la partie septentrionale du delta du Mackenzie dans les Territoires du Nord-Ouest pour aller se raccorder à un

autre pipe-line en provenance des environs d'Inuvik, centre tout proche sur le delta. De là, il aurait bifurqué vers le sud, remonté la vallée du Mackenzie, traversé l'Alberta en diagonale et débordé légèrement sur la Saskatchewan avant de pénétrer aux États-Unis. Une antenne serait venue se greffer au pipe-line principal en Alberta pour amener le gaz sur la côte ouest des États-Unis en coupant la frontière internationale en un point de la Colombie-Britannique pas très éloigné de l'Alberta.

La section canadienne de ce pipe-line aurait été longue de 2 300 milles, soit cent de plus que le plus long au monde, le Transcanadien qui relie l'Alberta à Montréal. Il aurait fallu débourser environ 10 milliards de dollars pour l'amener à sa pleine capacité de 4,5 milliards de pieds cubes par jour, la moitié provenant de la baie Prudhoe en Alaska, l'autre de l'embouchure du Mackenzie au Canada.

À peu près à mi-chemin de la lutte que se sont livrée pendant sept ans les deux groupes concurrents, la *Foothills* a envisagé de construire deux pipe-lines séparés à partir de l'Alaska et du delta du Mackenzie. Mais comme les réserves gazéifères du delta se sont révélées beaucoup moins importantes qu'on ne l'espérait, elle a décidé de laisser tomber le pipe-line de la vallée du Mackenzie pour concentrer toute son attention sur le projet connu aujourd'hui sous le nom de pipe-line de la route de l'Alaska.

De la baie Prudhoe, il gagnerait Fairbanks (Alaska) en longeant le corridor déjà aménagé pour l'oléoduc Alyeska entré en service au milieu de 1977. De Fairbanks, il suivrait en direction sud-est la route de l'Alaska à travers le Yukon, le nord-est de la Colombie-Britannique et une partie de l'Alberta, après quoi il bifurquerait pour pénétrer aux États-Unis aux deux mêmes endroits que le pipe-line proposé par l'*Arctic Gas*.

Les deux pipe-lines projetés devaient mesurer 48 pouces de diamètre, dépassant ainsi tout ce qui s'était fait jusqu'alors en Amérique (on en trouve de calibre supérieur en Union Soviétique). La pression plus élevée sous laquelle le gaz de l'Arctique devait être transporté préoccupait davantage les adjudicateurs. La plus haute pression exercée par le gaz en transit dans les pipe-lines de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, où le terrain est dans certains cas comparable à celui où doit passer le pipe-line de l'Alaska, se situe entre 800 et 1 000 livres au pouce carré. Le gazoduc proposé par l'*Arctic Gas* aurait été soumis à une pression encore inégalée de 1 680 livres au pouce carré. Celui de la *Foothills* ne pourrait dépasser 1 260 livres au pouce carré.

Problèmes écologiques

Les deux projets se distinguaient également par les moyens techniques qu'ils proposaient pour résoudre le problème majeur du gonflement causé par le gel. Mais ce sont finalement les questions écologiques et socio-